

plus ce que c'est qu'une commande officielle, auront un vaste champ pour l'élan de leur génie, — les peintres

peintres et aux sculpteurs la part qu'ils ont eu sous le règne de Napoléon III.

En France, on a le grand tort de considérer leurs œuvres comme de *luxé*; Lyon partage grandement cette erreur, et il est arrivé que de 1789 à 1852, c'est à peine si ses peintres et ses statuaires ont eu quelques commandes; aussi, lorsque le moment de faire de la peinture monumentale fut venu, nos artistes ne savaient plus faire que des œuvres de chevalet. Il importe donc de maintenir l'art en province; — mais les artistes de province n'y trouvent ni travail, ni encouragements; on s'en préoccupe trop peu. L'autorité supérieure et le Conseil municipal songent-ils seulement, en alignant les chiffres du budget de la ville, à inscrire une allocation pour un travail monumental, le seul qui appartienne à l'art vrai? — On discute, il est vrai, des subventions pour l'école des Beaux-Arts; on veut bien penser à faire des élèves, mais a-t-on le souci de maintenir le niveau de l'art et comment ce niveau pourrait-il se maintenir, si on ne fournit pas aux élèves les plus distingués, qui sortent de notre école, la possibilité de se consacrer au véritable art, à l'art monumental? Dès lors, n'y a-t-il pas là une lacune dans l'administration de la ville? Et ne devrait-on pas créer près d'elle une Commission spéciale et permanente, laquelle, chaque année, indiquerait au préfet, les ouvrages d'art que la ville pourrait faire exécuter et les artistes qui seraient jugés dignes de leur exécution. La création de ce *Conservatoire des Beaux-Arts* me semble indispensable et sans lui l'art ne peut que languir et dépérir même. Cette Commission des Beaux-Arts aurait aussi dans ses attributions la surveillance supérieure du Palais-des-Arts.

Il existe, il est vrai, à Lyon, une Société de Amis des Arts, fondée, en 1836, et qui a rendu, j'aime à le reconnaître, de véritables services; mais elle s'est donné une mission, toute spéciale, en cherchant à ouvrir aux artistes un débouché annuel pour la vente de leurs œuvres; toutefois elle me permettra de lui demander si, en facilitant ainsi la vente des tableaux, elle ne conduit pas plutôt nos artistes à travailler davantage dans un but commercial, qu'à s'élever dans les régions de l'art. Laissons lui donc cette spécialité d'encouragement,